

ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT

DANS LA REGION DES GRANDS LACS

L'AIPD-GL est une organisation internationale non-gouvernementale ayant un statut consultatif spécial auprès des Nations-Unies et un statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Adresse : Case postale 225-CH-1211 Genève 2

Tél. /Fax 004122/345.05.72- Compte bancaire UBS 2724.60H

IBAN : CH980027927243460H-UBS SA Genève-Uno-Palais-Nations (0279/84) No de clearing 0279-BIC-SWIFT : UBSWCHZH80A

Email aipd.gl@gmail.com

Cinquante sixième session ordinaire de la Commission Africaine

Des Droits de l'Homme et des Peuples

Banjul, 23 avril 2015

Point 4 de l'ordre du jour :

Situation des droits de l'Homme en Afrique

Déclaration de

Maurice KATALA

Coordinateur général

Banjul, 23 avril 2015

Madame la Présidente,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues et distingués invités,

La présente session se tient à un moment où l'Afrique traverse une période particulièrement douloureuse face aux multiples crises récurrentes qui frappent de plein fouet ses peuples et ses institutions.

Les crises du Sud Soudan, de la Somalie, du Sahara occidental, de la Libye, de la République centrafricaine, d'Afrique du Sud et de la région des Grands Lacs interpellent notre conscience en vue d'œuvrer pour la coexistence pacifique des peuples.

Dans la région des Grands Lacs la situation politique et sécuritaire reste gravement préoccupante. La mise en œuvre de l'Accord cadre signé le 24 février 2013 par l'UA, l'ONU et les Etats membres de la région des Grands Lacs est au point mort. En témoignent les nombreux obstacles au rapatriement des rebelles du FDLR et la persistance des incursions de l'armée rwandaise en territoire congolais.

La récente découverte à Kinshasa, d'une fosse commune contenant 425 morts justifie l'envoi par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples d'une mission d'enquête internationale et indépendante pour faire toute la lumière sur les auteurs de ce nouveau crime odieux.

S'agissant de la crise du Sahara Occidental artificiellement complexe, elle requiert de la part de la CADHP l'examen approfondi des paramètres sécuritaires et géostratégiques.

Depuis fort longtemps, soit en 1961 à Belgrade lors du sommet des pays non alignés, le Maroc a posé le problème de la décolonisation du Sahara, et a suscité sans contestation, un élan de solidarité de l'ensemble du mouvement des pays non alignés. A la création de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1963, le Maroc avait émis des réserves explicites au sujet du principe de l'intangibilité des frontières héritées du colonisateur. Les historiens et juristes africains que nous avons consultés sont unanimes à reconnaître que quand le Maroc a commencé à revendiquer le Sahara, le Polisario n'existait pas et l'Algérie en tant qu'Etat non plus. Et le Polisario n'a jamais été parmi les mouvements de libération du continent qui étaient pourtant basés à Alger au cours de la période des luttes historiques de notre continent. Son émergence tardive illustre le caractère artificiel de cette crise du Sahara occidental. Jusqu'en 1973, où se trouvait le Polisario pour combattre l'occupant espagnol ? L'Algérie qui a abrité tous les mouvements de libération de notre continent, peut-elle nous montrer ne serait-ce qu'une infime collaboration ou filiation historique de son mouvement FNL d'alors avec le Polisario ou même avec d'autres mouvements de libération du continent avant 1973.

La persistance de ce conflit est une source d'inquiétude permanente pour tous les vrais panafricanistes qui voient se développer à la faveur de cette crise de dangereux trafics et surtout, une aggravation des risques pour la sécurité à l'heure où les bandes extrémistes et terroristes sévissent au Sahel. Claude Moniquet, Directeur de l'Institut des Hautes Etudes Stratégiques de Paris souligne que : « l'espace sahélo-saharien est devenu un refuge pour les groupes terroristes liés à Al Qaida et au terrorisme international ».

Le récent Rapport public accusation portée contre l'Office Européen contre la Fraude (OLAF), dans l'affaire des détournements de l'aide humanitaire destinée aux camps de Tindouf est manifestement une des causes sous jacentes de la crise du Sahara Occidental et souligne la nécessité pour l'Union Africaine de prendre la mesure du Plan d'Autonomie présenté par le Maroc pour mettre fin à la crise.

L'Office européen de Lutte antifraude (OLAF) met clairement en évidence le détournement de l'aide humanitaire par des responsables algériens et les membres du Polisario, en précisant que le nombre des bénéficiaires est inférieur à celui pour lequel l'assistance humanitaire est fournie par la communauté internationale.

Le fait que le Polisario n'ait toujours pas autorisé le HCR à se rendre dans les camps de Tindouf, ni même à effectuer un recensement n'augure pas d'une évolution positive à cette pratique du détournement. L'Office européen de Lutte antifraude relève l'existence d'une coresponsabilité de l'Algérie et du Front Polisario et ajoute que « parallèlement à ces dérives, l'extrême pauvreté qui règne dans les camps du Polisario a favorisé le développement de la criminalité. Ce climat n'existe pas dans les provinces du sud que nous avons visitées dans le cadre d'un voyage organisé par la plateforme des ONG panafricaines des droits de l'homme en janvier dernier ».

A vrai dire, les réfugiés de Tindouf possèdent toutes les qualités, sauf d'être sahraouis. Ils sont maliens, mauritaniens, sénégalais, nigériens et touaregs.

La construction de la paix dans cette région nécessite le plein engagement sincère de toutes les parties prenantes sur la base **des propositions concrètes et réalisables** formulées notamment par le Maroc au travers de son Plan d'Autonomie. Celui-ci ne constitue nullement une panacée mais une alternative qui ouvre la porte à une solution durable, loin des écueils de l'autodétermination qui achoppe toujours sur la question du recensement des réfugiés des camps de Tindouf sans cesse repoussée aux calendes grecques.

Je vous remercie, Madame la Présidente.